



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 21 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Séverine Graff et consorts : « Agir contre l'augmentation du prix des transports publics » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Soucieux de l'impact de la hausse des tarifs des transports publics sur le pouvoir d'achat des ménages, et constatant que les hausses cumulées depuis quinze ans ont largement dépassé l'inflation, le Conseil communal invite la Municipalité à continuer à faire pression, en collaboration avec d'autres communes, en vue de revoir les mécanismes de fixation des tarifs au sein de la Communauté tarifaire vaudoise ».

la résolution de Mme Koyuncu, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étende la subvention à hauteur de 50% du prix de l'abonnement annuel Mobilis aux bénéficiaires des PC familles, tel que c'est déjà le cas pour les jeunes en formation de 20 à 24 ans ainsi que pour les retraités. ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire